

Image not found or type unknown



une donation suite a un pacs

Par **elia**, le **05/03/2009** à **14:18**

Bonjour,

Nous sommes pacsés, depuis quelques mois, j'ai de mon coté d'un premier mariage 3 enfants, actuellement avec mon ami, une fille de 21 ans. Mon ami veut me donner la maison actuelle, ou nous vivons et moi de mon coté je dois lui donner en compensation, une autre propriété . Je tiens a vous signaler que sur cette maison, je n'ai que 25,pour cents. je crois savoir que pour une donation suite a un pacs, il y a une loi ou je ne paierai que très peu. Vous serez t-il possible de me fournir le pourcentage que je peux prétendre.

Merci